

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE SAINT LAURENT sur SAÔNE  
N°CCAS-2026-001

\*\*\*\*\*

*L'an deux mille vingt six* le quatorze avril,  
*Le Centre Communal d'Action Sociale de SAINT LAURENT sur SAONE*  
*dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de* Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Présents : Monsieur Jacques DOUSSOT, Président.

Mesdames Valérie BEGUELAL, Malika CABEZON, Geneviève COTTIN, Fabienne DOUSSOT et Sandrine GAULTHER.

Excusés : Mesdames Sophie BEGUELAL, Hakima HENDOU et Fabienne PERCHE.

-----

**BUDGET C.C.A.S. : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique du budget du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) pour l'année 2025 faisant ressortir les résultats suivants :

	Fonctionnement
Recettes 2025	21.187,00
Dépenses 2025	19.341,10
Résultat 2025	1.845,90
Résultat antérieur	1.276,95
<b>Solde d'exécution</b>	<b>3.122,85</b>
Restes à réaliser 2025 - dépenses	0
Restes à réaliser 2025 - recettes	0
Solde des restes à réaliser 2025	0
<b>Résultat d'ensemble</b>	<b>3.122,85</b>

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

La Commission Administrative,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APROUVE le Compte Financier Unique (CFU) du budget du C.C.A.S. pour l'exercice 2025.

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

====

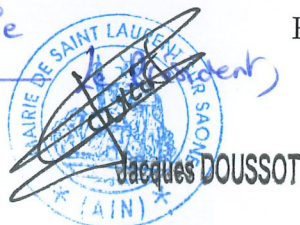
Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Affiché le 15 avril 2026

En mairie, le 15 avril 2026

Le Président  
Jacques DOUSSOT



Reçu en Préfecture le  
15/4/2026

Certifié exécutoire le  
15/4/2026

Publié ou notifié le  
16/4/2026